

## **Implantation de fermes éoliennes en Loir-et-Cher: Philippe Gouet, président du conseil départemental, opposé au projet éolien de la ferme de la Taillette**

La Préfecture de Loir-et-Cher a récemment émis un avis favorable à l'implantation de la ferme éolienne de la Taillette. Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher reste, tout comme une grande majorité des élus des communes de Danzé, Épuisay et du Territoire Vendômois, opposé à ce projet de développement éolien.

La SASU Ferme Éolienne de la Taillette, soutenue par la société Énergie Team, a déposé le 28 décembre 2023 un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant un projet de création d'un parc éolien situé sur le territoire des communes de Danzé et Épuisay en Loir-et-Cher. Ce projet prévoit l'implantation de cinq éoliennes : trois sur la commune de Danzé et deux sur celle d'Épuisay.

Ce projet de ferme éolienne n'avait, dès son annonce, su convaincre ni la majorité des élus de Danzé, d'Épuisay et du Territoire Vendômois, ni la population interrogée de ces communes. Cela, notamment car l'implantation d'éoliennes viendrait fortement perturber le patrimoine historique, bâti, rural, forestier et viticole qui contribue à l'attractivité du Loir-et-Cher, ainsi qu'à la qualité de vie de ses habitants.

Plus encore, la production électrique prévue de ces cinq éoliennes est dérisoire : 70 935 MWh par an. Un rendement sans commune mesure avec l'impact négatif majeur sur la biodiversité et la qualité visuelle des paysages, auquel s'ajoutent les nuisances sonores. L'aspect écologique de l'éolien est par ailleurs contestable au regard de sa construction : le mat est constitué à 90% de béton et d'acier, et les pales à 10% de fibres de verre ou de carbone, soit des matériaux difficilement recyclables.

Suite à l'accord du Préfet pour l'implantation de la ferme éolienne de la Taillette, le président du conseil départemental de Loir-et-Cher, Philippe Gouet, s'oppose pour sa part au développement de l'éolien sur le département, en considérant que le photovoltaïque est une solution plus pertinente.

**« Sur un territoire au patrimoine historique, bâti et paysager aussi riche que le Loir-et-Cher, au-delà d'un rendement souvent dérisoire et des arguments écologiques contestables, les projets éoliens participent à la détérioration certaine de l'attractivité et du cadre de vie des habitants. Depuis plusieurs années, je m'oppose, tout comme les élus de nombreuses communes et de nombreux citoyens, au développement éolien. Il est nécessaire de privilégier le photovoltaïque. Le passage en force d'un projet tel que celui de la ferme éolienne de la Taillette suscite une légitime incompréhension et indignation. J'espère que les voies de recours possibles permettent d'annuler cette autorisation »,** a tenu à souligner Philippe Gouet, président du département de Loir-et-Cher.